



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du
6 juillet 2012*

2. Présentation de la charte foncière agricole

Ce volet est présenté respectivement par Mmes Bénédicte BERNARDIN et Lisiane FERMOND-VARNET.

Ce document sera prochainement communiqué à l'ensemble des partenaires concernés (signataires, maires et parlementaires) et mis en ligne sur le site www.savoie.gouv.fr.

L'objectif de ce document est de réaffirmer au niveau local la volonté de préserver les terres agricoles, mais également l'activité agricole.

Pour se faire, quatre orientations sont déclinées :

- intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial ;
- garantir la pérennité du potentiel agricole ;
- gérer l'espace agricole ;
- suivre la démarche et communiquer.

Huit fiches outils sont proposées à destination des acteurs locaux.

La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (dite LMAP) a renforcé ces dispositions avec d'autres outils pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles :

- le plan régional d'agriculture durable (PRAD), validé en Rhône-Alpes le 24 février 2012 ;
- la mise en place des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles ;
- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles (niveaux régional et départemental).

En conclusion, il est proposé que la CDCEA soit l'instance d'appui au suivi de la mise en oeuvre de la charte foncière agricole.

3. Observation de la consommation d'espace

Éric VALLA présente le 3ème volet consacré à l'observation de la consommation d'espace.

L'observation de la consommation de l'espace est un enjeu réaffirmé à tous les échelons :

- national par les lois (LMAP et Grenelle) ;
- régional par la stratégie régionale de l'État en matière d'observatoire, par le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) ;
- départemental par différents vecteurs (Conseil Général, SCOT Métropole Savoie, DDT, ...).

De ce fait, au niveau départemental et malgré un foisonnement d'indicateurs et de chiffres, aucune banque de données, ni aucune méthode ne répond convenablement à l'ensemble des problématiques.

Pour mettre en place cet observatoire départemental répondant au contexte agricole, il sera au préalable nécessaire de bien cibler et définir les besoins, d'identifier les données disponibles en jouant notamment les complémentarités, et de développer la méthode la plus pertinente et s'y tenir.

Dans ce contexte, le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE de Lyon) apportera son assistance pour démarrer la construction de cet outil dès début 2013.

Les membres de la CDCEA adhèrent à cette proposition à l'unanimité. Un groupe de travail spécifique à cette démarche sera également mis en place sur la base du volontariat.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 7 septembre 2012, à partir de 9 heures à la DDT.

19 JUIL. 2012

Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE